

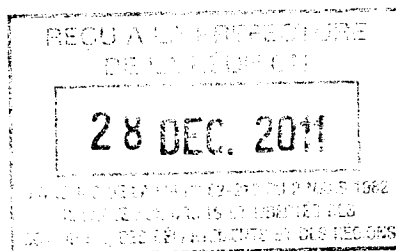
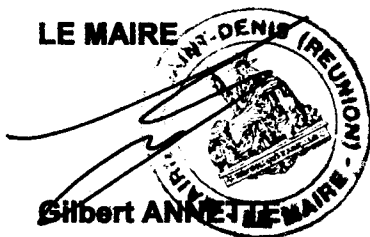
DÉPLACEMENTS D'ÉLUS en Salle des Délibérations pendant les travaux

Élus	Horaires	Remarques
	ARRIVÉES	
KICHENIN Virgile	à 10 h 05	au Rapport n° 11/8-01
NAILLET Philippe	à 10 h 26	au Rapport n° 11/8-01
	DÉPARTS	
ASSABY Maximilien	à 10 h 05	au Rapport n° 11/8-01 <i>(procurator à ORPHÉ Monique)</i>
CHÉFIARE Claudine	à 10 h 34	au Rapport n° 11/8-03 <i>(procurator à LOCATE Raziah)</i>
ALBANY Christian	à 10 h 50	au Rapport n° 11/8-14
TROTET Maryse	à 11 h 01	au Rapport n° 11/8-20
LAURET Edmond	à 11 h 02	au Rapport n° 11/8-20 <i>(procurator à PESTEL René Louis)</i>
VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini	à 11 h 22	au Rapport n° 11/8-22
LOCATE Raziah	à 11 h 27	au Rapport n° 11/8-23

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'hôtel de Ville de Saint-Denis le
 et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 46 sur 55.

26 DEC. 2011

LE MAIRE



OBJET CONTRAT DE COOPERATION COMMUNALE (CCC) 2011

APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT
AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS

AMELIORER LE CADRE DE VIE AU QUOTIDIEN

Dans le cadre du dispositif de Contrat de Coopération Communale 2011, la Ville peut solliciter auprès du Département le financement d'opérations jusqu'à hauteur de 80 %.

Pour être éligibles, les opérations doivent relever d'un des domaines suivants :

- le patrimoine scolaire
- la voirie,
- les équipements sportifs
- les équipements de proximité,
- les Technologies de l'Information et de la Communication,
- et les opérations d'investissement relevant de l'action sociale : prioritairement les projets ayant pour objectif l'accessibilité des personnes handicapées (travaux, transport adapté ...).

Les deux opérations suivantes entrant dans ce cadre, je vous sou mets par conséquent leur plan de financement :

Opération	CT prévisionnel (€ HT)	Part Département CCC (€)	Taux (%)	Part Ville (€)	Taux (%)
Aménagement d'une aire jeux à la Source	90 000	72 000	80	18 000	20
Aménagement d'une aire de jeux à Bois-de-Nêfles	105 000	84 000	80	21 000	20
TOTAUX		156 000		39 000	

Au vu des éléments qui précèdent, je vous demande :

- d'approuver les plans de financement des opérations susvisées au titre du CCC 2011;
- de m'autoriser à solliciter les subventions correspondantes auprès du Département ;
- de m'autoriser à signer tous documents y afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

OBJET CONTRAT DE COOPERATION COMMUNALE (CCC) 2011**APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT
AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS****LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 11/8-31 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur MAILLOT Gérard, 3ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Affaire Générale/ Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS****ARTICLE 1**

Approuve les plans de financement des opérations suivantes au titre du CCC 2011 :

Opération	CT prévisionnel (€ HT)	Part Département CCC (€)	Taux (%)	Part Ville (€)	Taux (%)
Aménagement d'une aire jeux à la Source	90 000	72 000	80	18 000	20
Aménagement d'une aire de jeux à Bois-de-Nèfles	105 000	84 000	80	21 000	20
TOTAUX		156 000		39 000	

ARTICLE 2

Autorise le Maire à solliciter les subventions du Département

ARTICLE 3

Autorise le Maire à signer tous documents y afférents.

Délibération n° 11/8-31

ARTICLE 4

Les recettes correspondantes seront imputées au chapitre 13, article 1323 du Budget de la Ville.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 26 DEC. 2011

 **LE MAIRE**
et
Gilbert ANNETTE